CROS OCCITANIE

CROS OCCITANIE
7 Rue André Citroën
31130 BLAMA

COMMUNIQUÉ

Le Mouvement Sportif, au travers de ses Fédérations, des Ligues et Comités Régionaux, est délégataire d'une mission d'organisation du sport qu'il détient directement de l'Etat. En ce sens, ce dernier porte l'ensemble des responsabilités des incohérences relevées dans cette motion.

L'ensemble des représentants du Mouvement sportif de l'Occitanie s'insurgent contre les orientations du Ministère des Sports. Celles-ci imposées à la Commission Territoriale du Centre National de Développement du Sport (CNDS) dont la mission essentielle est d'organiser et faciliter l'attribution des aides aux clubs, comités départementaux, Ligues et Comités régionaux. Il est à rappeler que ces aides résultent du prélèvement sur les recettes de la Française des Jeux et des droits télévisés. Ce rejet marque le refus du Mouvement sportif de l'Occitanie d'accepter la désorganisation et la baisse drastique et très inquiétante du financement du sport sur le territoire occitan. En effet, le Mouvement sportif est une nouvelle fois victime de décisions de l'État qui vont à l'encontre de l'intérêt des structures chargées de faire vivre le sport au quotidien sur notre territoire.

Première sanction :

L'enveloppe territoriale baisse inexorablement depuis 4 ans, et de manière drastique pour l'année 2018, avec une chute de 25%. Or, le prélèvement de 1,78 % sur l'ensemble des mises effectuées par les joueurs auprès de la Française des Jeux génère une augmentation (environ 5 % annuellement) de l'enveloppe globale, puisqu'il n'y a jamais eu autant de paris. Où vont les montants qui devraient alimenter le CNDS ? Ce ne sont pas les clubs, les comités départementaux, les ligues et les comités régionaux qui en bénéficient puisque, en moyenne, chacune des structures se verra amputer de 25 % de ses ressources.

Deuxième sanction :

La part territoriale du CNDS, fortement diminuée, est par ailleurs ciblée sur les directives ministérielles qui devraient être financées, pour la plupart, sur les fonds de divers Ministères et non celui du Sport. Exemples : le fléchage sur les aides destinées aux politiques de la ville (QPV) et à la revitalisation des zones rurales (ZRR) devraient relever du Ministère de la Ville et de celui de l'Aménagement du Territoire. Il en est de même pour d'autres financements qui sont imputés au Sport, alors qu'ils devraient dépendre des Ministères de l'Éducation Nationale, de la Justice, de la Cohésion des Territoires et de la Santé… C'est autant en moins de consacré au monde sportif et aux sportifs eux-mêmes.

Contact:

CROS Occitanie

occitanie@franceolympique.com

05.34.25.13.03

CROS OCCITANIE

CROS OCCITANIE
7 Rue André Citroën
31130 BLAMA

Troisième sanction :

Dans ce chapitre, plusieurs thématiques, fruits des incohérences de l'État, grèvent le fonctionnement et la dynamique du mouvement sportif : - il est recommandé, à juste titre, que chacun soit le mieux formé possible. Cette directive de l'État se traduit pour le sport par la suppression de l'aide à la formation, à l'exception de celles destinées aux QPV et ZRR. Où est la cohérence ? - toujours sur la thématique de la formation, le FDVA stipule que le sport est exclu du champ d'application puisque bénéficiaire d'aides à la formation dans le cadre du CNDS. Malgré une requête pour être à nouveau éligible, au regard de la disparition de cette aide via le CNDS, la réponse reste négative.

Quatrième sanction :

Il faut se rappeler de la décision, non concertée, de supprimer des emplois aidés auxquels le monde sportif avait fortement recours. Ce dispositif permettait de professionnaliser ses activités, son fonctionnement, son accueil. Malgré un éventuel dispositif de remplacement, celui-ci n'est que partiel au regard de la situation précédente. C'est donc une fragilisation des clubs qui est organisée et le risque de pertes d'emplois pour des jeunes qui trouvaient, à travers cette opportunité, leur premier poste.

Cinquième sanction :

Le ministère des sports sans aucune concertation décide d'une journée de la fête des sports avec une date non modifiable et dont le mouvement sportif n'était même pas éligible pour porter le projet ; notre président Du CNOSF à juste titre est intervenu pour que le mouvement sportif soit porteur de projet…. investit depuis plus de trente comme dirigeant sportif et reconnu en tant que tel, je suis mais également notre équipe du CROS Occitanie sommes consternés par ces incohérences , je crois que le mouvement sportif doit se réveiller, nous ne sommes pas des bourgeois de Calais avec la corde au cou pour aller se faire pendre : Nous représentons la société civile donc la démocratie sociale et dans toute société démocratique il faut respecter l'équilibre entre ce que nous représentons et la démocratie politique.

À l'heure des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, les signaux que l'État envoie aux bénévoles qui, chaque jour, œuvrent pour le sport sont très négatifs. Réussir 2024, c'est avoir des sportifs de haut niveau compétitifs qui auront bénéficié d'une formation de qualité, dès leur début, dans les associations. Le désengagement de l'État, dans l'aide aux structures de proximité, est préjudiciable au développement de la pratique, à l'accession au haut niveau et, in fine, à la réussite des Jeux.

Le modèle économique du monde sportif doit sûrement évoluer mais, pour y parvenir dans les meilleures conditions, un minimum de reconnaissance et de concertation s'impose. La seule réponse proposée d'augmenter le prix des licences n'est pas cohérente avec la nécessité de permettre à tous les citoyens de pratiquer dans les groupements sportifs, sans considération de revenus. Les associations sont le garant d'une pratique libre pour tous, à des conditions raisonnables. Il est donc nécessaire de permettre, à chacune d'elles, de fonctionner en toute sérénité pour répondre aux attentes de tous, dans l'intérêt général et ainsi d'éviter la privatisation du sport.

Contact:

CROS Occitanie

occitanie@franceolympique.com

05.34.25.13.03

CROS OCCITANIE
7 Rue André Citroën
31130 BLAMA

Le Mouvement sportif de l'Occitanie, fort de ses 1350000 licenciés, 19000 clubs, 300000 bénévoles, 12000 emplois à temps plein et de très nombreux pratiquants, revendique, légitimement, que les dispositifs mis en place, qui amputent les associations de ressources leur permettant de remplir leurs missions, soient revus intégralement.

La situation devient intenable et il est temps d'informer tous les Occitans, des difficultés rencontrées par les associations. Combien coûterait à l'État la prise en charge de l'animation du sport si le monde associatif et ses bénévoles n'assumaient plus ce rôle ? Demain, la suspension de l'activité est possible, comment les Pouvoirs Publics vont-ils pallier cette carence et à quel coût ?

Après cette phase d'information, il sera sûrement nécessaire de solliciter les dirigeants bénévoles, les sportifs, les pratiquants, les sympathisants afin qu'ils manifestent, concrètement et sous différentes formes, pour affirmer que le sport a sa place dans notre société et que les Pouvoirs Publics doivent reconnaître cet état de fait, non plus par des discours élogieux mais par des actes de soutien concrets, techniques et surtout financiers.

Pour le Mouvement Sportif de l'Occitanie,

Le Conseil d'Administration du CROS Occitanie

Contact:

CROS Occitanie

occitanie@franceolympique.com

05.34.25.13.03